

ON NE DISCUTE PAS AVEC UNE BROUETTE : ON LA POUSSE!

Quand le salarié « trinque » :

- Les dernières statistiques officielles sur les revenus font apparaître que le salaire moyen en France a baissé de 0.3 %.

- La valeur du point d'indice de la fonction publique est gelée et ses agents perdent plus de 10 % de pouvoir d'achat.

- Plus de 400 000 retraités ont repris une activité salariée pour faire face notamment à la modicité de leur retraite et leur nombre ne cesse de progresser.

- Le nombre de chômeurs ne cesse de croître pour atteindre des pourcentages inégalés.

Le Capital prospère :

- Le CAC 40 retrouve son niveau de 2008.

- Les dividendes aux actionnaires sont de plus en plus importants.

- Les parachutes dorés ne cessent de gonfler

Ces éléments ne sont pas nouveaux et persistent depuis des années. Il est loin le temps des trente glorieuses où le capital se voyait contraint de satisfaire des revendications de peur de perdre la main ou comme gage de l'oubli de son rôle, la collaboration, aux heures les plus sombres de notre histoire.

Par contre, là où la donne a changé avec ce gouvernement, c'est son adhésion systématique au cahier de revendications des patrons. Agissant à l'antithèse de ce qu'il était censé représenter : plus de social, il se confond dans la social-démocratie européenne qui, sous couvert de son adhésion au saint principe de l'UE, en a oublié son « socialisme » originel.

Fort d'abaisser le coût du travail, il a instauré un crédit d'impôt au prorata de la masse salariale, le CICE, coût 2015 : 17.3

milliards €, perspectives 2019 : 20 milliards €. Sans aucune contrepartie pour les salariés et censé créer de l'emploi, les patrons l'encaissent et le chômage progresse.

Certes cette politique n'est pas nouvelle et s'inscrit pleinement dans celles des gouvernements précédents. Par contre, il vient de franchir une nouvelle étape avec les lois Rebsamen et Macron. Après un matraquage médiatique sur la lourdeur du Code du travail et les « blocages psychologiques » chez les patrons pour entreprendre, le gouvernement s'attaque directement aux droits et aux acquis des salariés et de leurs organisations avec ces deux lois et prépare d'autres mauvais coups avec le rapport Combrexelle voire le rapport Mettling.

Le gouvernement a fait ses choix et le Ministre Rebsamen, bien malgré lui, en a livré un des fondements : « Le contrat de travail n'impose pas toujours un rapport de subordination entre employeur et salarié: il est signé par deux personnes libres qui s'engagent mutuellement. » En clair, à quoi bon un Droit du travail là où le Code civil, le code de la propriété, pourrait suffire... et qui possède l'entreprise !

Dans ce contexte, à moins de vouloir négocier le poids des chaînes pour le retour à l'esclavage, notre présence dans les artifices du dialogue social, risque d'être rapidement assimilée à de la compromission.

Après avoir quitté la conférence sociale en 2014, il n'est pas utile en 2015 de tester la chaise électrique tendue par le gouvernement.

Le 22 septembre 2015

FONCTION PUBLIQUE

Public / privé ... fonctionnaires et salariés dans le collimateur !

COP21 : Des revendications en contrepoids! (lire page 2)

MER - PORTUAIRE

Grand Port Maritime de la Réunion : FO conquiert la deuxième place ! (lire page 2)

AUTOROUTES

Formation professionnelle (lire page 3)

PROPRETÉ

Négociations salariales 2016
Toilettes de la ville de Paris: le combat continue! (lire page 3)

TRANSPORT AÉRIEN

Élections professionnelles
CCN PNT: début des négociations
AF: Non aux licenciements (lire page 4)

PRÉVENTION SÉCURITÉDIST

Salaires 2015
Loi dite Macron, la sécurité privée touchée aussi (lire page 4)

FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO)

46, rue des Petites Écuries - 75010 Paris
Tél. : 01.44.83.86.20
Fax : 01.48.24.38.32
Courriel : contact@feets-fo.fr
Site : www.feets-fo.fr
Directeur de la Publication : J. HEDOU
Rédaction : J.L SECONDI

Publication éditée par la FEETS-FO
Impression FEETS-FO au siège de la Fédération
Publicité : au Journal
N° CPPAP : 0519 S 06882
N° ISSN : 1263-5618
Prix à l'unité : 0,84 Euros
Abonn.t annuel : 10,06 Euros (12 numéros)
Abonn.t principal + supplément : 13,72 Euros
Abonn.t de soutien : 15,24 Euros

Jean Hédon

Sg de la FEETS FO

FONCTION PUBLIQUE

Public / privé ... fonctionnaires et salariés dans le collimateur !

Code du travail / Statut :

Le Statut général est aux fonctionnaires ce que le Code du travail est aux salariés du secteur privé.

Pas aussi compliqués à lire que le prétendent les chantres de leur remise en cause.

Mais qu'est-ce qui fait courir Macron et consorts en ce (non) sens ?

Tout simplement parce que, outre que les deux textes créent des obligations pour les salariés et des droits pour les employeurs, ils créent aussi dans le même temps des droits pour les salariés et des obligations pour les employeurs.

Et ça, c'est vraiment insoutenable pour ces derniers !

35 heures / ARTT :

Salariés et fonctionnaires ont tous payé le passage de 39 à 35 h par de longues années de modération salariale.

Et lorsque Peugeot et consorts proposent de travailler 37 h payées 35, ils ne font rien d'autre que de réinventer le droit de faire travailler des salariés sans salaire (et Macron, là encore, d'applaudir)..!

Le procédé a son clone dans la Fonction publique, on l'appelle « écrêtement ».

Au nom de ce principe, lorsqu'un agent surbooké – et ils sont de plus en plus nombreux dans ce cas - travaille au-delà des bornages horaires, la pointeuse a été dressée pour ... effacer les heures supplémentaires qu'ils a effectuées.

C'est aussi ce qu'on appelle le travail dissimulé.

PSE / réforme de l'État :

Ainsi entend t-on que les fonctionnaires seraient d'inamovibles salariés surprotégés.

Alors que les patrons ont l'obligation – certes écornée depuis l'ANI du 8 décembre 2014 – d'informer les salariés en de telles circonstances, l'État-patron, lui, se contente d'un ... Dossier de presse pour annoncer la suppression de 9 chefs-lieux de région.

Et c'est ainsi que la disparition à venir de 81 préfectures, directions, agences et instituts régionaux va conduire des milliers de fonctionnaires à devoir rechercher un nouvel emploi et/ou employeur !

Du congrès du MEDEF aux colonnes du Figaro, l'ex-banquier Rothschild devenu grand argentier de l'État préparerait-il le coup suivant ?

Une OPA* sur la République ?

* offre publique d'achat

COP21 : Des revendications en contrepoids!

La conférence intergouvernementale sur le changement climatique (COP21) est prévue à Paris la première quinzaine de décembre. Le gouvernement en a fait son événement médiatique de fin d'année. L'appareil de communication tourne à plein régime. Toutefois, il ne saurait mettre entre parenthèse nos revendications que nous continuerons à porter. Par exemple sur le lien entre les océans et le changement climatique qui pourrait faire l'objet d'une journée lors de cette conférence, la FEETS-FO a rappelé un certain nombre de revendications :

- Un service public maritime à la hauteur des enjeux : la politique d'austérité en cours conduit à réduire drastiquement les moyens des différents services du Ministère de l'écologie qui interviennent dans le domaine maritime. Cette situation est critique et conduit notamment à réduire les capacités de contrôle des services des affaires maritimes. Si la France devait être exemplaire dans le domaine, il conviendrait en préalable de renforcer les moyens nécessaires au service public technique et de contrôle au niveau maritime et sur les milieux marins.

- Le développement de modes de transports complémentaires à la route qui auraient une moindre empreinte écologique nécessite entre autre des investissements publics sur la voie d'eau et les ports. Or au contraire les investissements sont soit en diminution, soit en deçà des besoins exprimés, pire la déréglementation s'accélère en laissant aux intérêts financiers le choix d'investir pour un rendement immédiat.

- Le volet social ne peut être occulté. En effet, les emplois des

marins sont régulièrement menacés. Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte, à quoi bon une planète verte si les salariés broient du noir ?

- Enfin, pour la FEETS-FO une conférence multilatérale qui traiterait de la mer doit aussi aborder la lutte contre les pavillons de complaisance qui mettent en danger aussi bien les salariés du secteur que l'environnement. A ce titre, nous rappelons notre revendication de voir disparaître le second registre RIF (Registre International Français) que la Fédération Internationale des Ouvriers du Transport (ITF) combat en sa qualité de « Pavillon de complaisance ».

MER -PORTUAIRE

Elections professionnelles:

GRAND PORT MARITIME DE LA REUNION : FO conquiert la deuxième place !

A l'occasion des élections des représentants du personnel du 7 septembre 2015 au Grand Port maritime de La Réunion (GPMLR), Force Ouvrière, candidate pour la première fois, a remporté la deuxième place avec 17,67 % des voix et est représentative dans l'établissement

Formation professionnelle

Compte rendu du groupe de travail du 7 mai 2015

Une négociation relative à la formation professionnelle est en cours au sein de la branche des autoroutes concédées et ouvrages à péage. Force Ouvrière a fait part de ses revendications en la matière, notamment concernant la mise en place d'un OPCA de branche, d'une CPNE et d'une section paritaire qui permettrait un pilotage paritaire de la formation professionnelle.

Le projet de plan d'accord national de branche qui a été présenté aux organisations syndicales se limite aux exigences minimales de la loi, voire y déroge.

Nous le considérons comme une absence de volonté d'établir un dialogue social productif, et il confirme notre désillusion des précédents accords négociés, notamment ceux relatifs à l'égalité entre hommes et femmes et à la santé au travail. Pire, nous dénonçons cette vision du dialogue social car elle est incapable d'offrir de véritables perspectives d'évolution aux salariés. Or cet objectif de progrès, qu'il est pourtant de notre devoir –en tant qu'interlocuteurs sociaux- d'atteindre, rappelé avec force par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014, ne pourra se réaliser qu'avec la mise en œuvre d'une véritable politique de branche.

C'est donc dans ce contexte de blocage

organisé et de forte inquiétude quant à la vie de notre branche qu'à notre initiative nous avons rédigé, avec la CGT, un courrier commun au président de la commission sociale de l'ASFA l'informant de notre volonté de saisir le ministre du travail, en vertu de l'article 2261-20 du Code du Travail, afin qu'il convoque une commission mixte paritaire.

Sans réaction forte des patrons des sociétés d'autoroutes, il s'agira, nous en sommes persuadés, du meilleur remède pour redonner à notre branche toute sa capacité à se doter des outils indispensables pour relever les défis économiques et sociaux qui se présentent à nous.

PROPRETÉ

Négociations salariales 2016

Avec un salaire mensuel avoisinant les 750 euros (657 euros si on isole les femmes), les salariés du secteur du nettoyage subissent en premier tous les méfaits de la précarisation qui accroît la misère et la pauvreté chez celles et ceux qui vivent de leur travail.

490 000 salariés sont concernés, majoritairement des femmes travaillant à temps partiel au premier coefficient de la grille. Les accords de salaires au niveau des entreprises sont quasiment inexistantes.

Pour 2016, La FEP, l'organisation patronale, propose une revalorisation de 0,6% au 1er janvier 2016 soit deux fois moins que l'accord conclu en 2015 sous couvert d'une inflation faible et d'un SMIC qui suivrait cette inflation.

La FEETS FO a revendiqué + 3 % pour 2016 afin de prendre en compte la nouvelle cotisation pour la complémentaire santé et l'évolution réelle des produits de première nécessité qui sont à la base de la consommation des salariés du secteur.

Pour la FEETS FO, cette proposition

est inacceptable alors que les entreprises du secteur, comme de nombreuses entreprises, bénéficient largement des aides gouvernementales. En cas de blocage durable, la FEETS FO prendra toutes ses responsabilités et incitera ses représentants chantier par chantier, entreprise par entreprise, à entrer dans l'action. Au-delà, la FEETS FO appelle le gouvernement à prendre lui aussi ses responsabilités et augmenter le SMIC. Ras le bol des cadeaux pour les patrons !!!

Toilettes de la ville de Paris: Le combat continue!



Depuis l'attribution du marché de nettoyage des toilettes publiques par la ville de Paris à la société 2THELOO, les salariés se retrouvent dans un no man's land juridique.

La FEETS-FO a saisi le tribunal des prud'hommes de Paris qui ne rendra son jugement que le 29 septembre. Ces salariées, sans revenus ni employeur depuis le 9 juillet, continuent le combat avec leur syndicat avec le soutien de la FEETS-FO. C'est la convention collective nationale du secteur qui est remise en cause.

TRANSPORT AÉRIEN

Elections professionnelles:

TUNISAIR : Les élections à la délégation unique des personnels (DUP) de TUNISAIR en France ont eu lieu le 4 mai dernier. Tous les candidats FO ont été élus. Avec 100% de représentativité FO est seul syndicat représentatif dans l'entreprise.

LUFTHANSA CARGO : Le 11 juin 2015 se sont déroulées les élections pour la DUP de la société LUFTHANSA CARGO. FO présentait pour la première fois des candidats qui ont tous été élus. FO est seul représentatif dans la société.

Convention Collective Nationale Pilotes : début des négociations

La FEETS-FO revendique aussi une convention collective pour le PNC

Le 20 MAI 2015 s'est tenue la première réunion de négociation d'une convention collective PNT (pilotes).

La FEETS-FO a déclaré qu'elle prenait acte de la décision des pouvoirs publics d'ouvrir les négociations en vue de l'élaboration d'une Convention Collective Nationale (CCN) pour les pilotes et qu'elle prendrait toute sa place dans ces négociations.

Elle a souligné qu'avec cette future convention collective Pilotes et vu l'existence de deux conventions collectives pour les Personnels au sol, les PNC deviendraient la seule population du transport aérien n'en disposant pas. Cette absence de garanties collectives nationales les exposera, favorisa le dumping social et incitera les employeurs à faire du PNC la variable d'ajustement.

La FEETS-FO a donc rappelé sa revendication d'une convention collective Personnel Navigant (PNC - PNT) ou à défaut d'une convention collective PNC. A l'inverse d'autres syndicats qui, comme la CGT et la CFDT demandent une CCN regroupant Personnels au Sol, PNC et PNT sur la base de l'actuelle CCNTA PS, la FEETS-FO est opposée à une telle convention collective regroupée. Ce serait préjudiciable à l'ensemble des salariés. Les difficultés actuelles de négociation dans la CCNTA PS qui, à force d'élargissement du champ, regroupe désormais le personnel au sol des compagnies

aériennes, des aéroports et de l'assistance en escale nous conforte dans nos positions. En effet, devant les divergences d'intérêts entre représentants des employeurs, donneurs d'ordres et sous-traitants, les négociations deviennent difficiles et peu d'accords sont signés notamment sur les salaires. Une CCN regroupée au PNC et PNT accroîtrait encore ces difficultés.

FNAM et le SCARA d'accord pour négocier une CCN PNC

En séance, la FEETS-FO a interpellé directement la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et le Syndicat des Compagnies Aériennes Autonomes (SCARA) pour leur demander s'ils étaient prêts à ouvrir des négociations pour une convention collective pour les PNC.

Tous deux ont répondu : OUI!

Nous avons pris acte de cette réponse qui les engage et leur demandons maintenant de concrétiser cela par le démarrage effectif des négociations.

Air France: Non aux licenciements!

Le 5 octobre 2015, à l'appel des syndicats FO et de la majorité des autres syndicats, les personnels d'Air France sont appelés à se mobiliser à travers grève et manifestations contre les projets de licenciements de la direction de l'entreprise. La FEETS-FO leur apporte son soutien.

PRÉVENTION SÉCURITÉ

Salaires Minima Conventionnels 2015

Un accord de revalorisation des salaires minima conventionnels a été signé début 2015. Cette revalorisation de 1,2% n'a pas été signée par la FEETS FO. En effet, cet accord maintient le premier niveau des minima conventionnels, qui représente 13,5 % des salariés de la branche (151 850) et est loin des besoins des salariés,

Cet accord est entré en vigueur le 1er août 2015 faisant ainsi gagner sept mois aux employeurs.

Les salaires minima 2016 sont en cours de négociations.

Loi dite MACRON, la SECURITE PRIVEE touchée aussi

Au détour de l'article 40 de la loi Macron, le Code de la Sécurité Intérieure (CSI) est modifié ! Cette loi impose une nouvelle obligation pour pouvoir renouveler la carte professionnelle, document indispensable pour pouvoir travailler dans le secteur.

Outre le fait que le salarié ne doit pas avoir un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et sont incompatibles avec l'exercice des fonctions susmentionnées, il sera nécessaire d'avoir suivi une formation continue pour obtenir le renouvellement de ce sésame, et ce, à compter du 1er janvier 2016. Le contenu de la formation sera défini par décret en Conseil d'Etat.

Un autre article du CSI est créé afin d'imposer une obligation aux centres de formations qui dispensent les formations obligatoires imposées à cette activité. Ils devront recevoir un agrément qui sera délivré par l'établissement public qui exerce les missions de contrôles et de police administrative (CNAPS).